

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 17/07/2020

Date de la convocation:
09/07/2020
Date d'affichage:
09/07/2020

L'an 2020 et le 17 juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de NIEDERER Gérard, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 36

Elus présents :

Titulaire :

Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING HAMEL Elisabeth,
MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean - Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PFEIFFER-RINI E Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : M. OSTER Rémy

Suppléants - sans délégation vote : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM. FISCHER Alain, HEBTING Benoît, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusé : M. PETER Guillaume,

Suppléants excusés : Mme MESSER Caroline

Secrétaire de séance : TRITSCHBERGER Hervé

Réf : 027.2020
Vote : Secret
Mention exécutoire : O ui

027.2020 : Election du président (L. 2122-7 du CGCT)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24

décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2020 et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les dispositions relatives à l'élection du président d'EPCI à fiscalité propre,

Vu les dispositions relatives aux obligations déclaratives de patrimoine du président auprès de la HATVP,

Entendu l'intervention du président sortant, M. Jean-Marie HAAS, ayant accueilli les élus et procédé à l'identification du doyen d'âge de l'assemblée, en vue de lui transmettre la présidence de l'assemblée,

Considérant que le président sortant a invité le doyen d'âge à prendre la présidence de l'instance délibérative, ce dernier ayant accepté la présidence, procédé à l'appel nominatif, ouvert la séance en ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, et installé le nouveau conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président de séance, doyen d'âge, M. Gérard NIEDERER,

- **M. Gérard NIEDERER, conseiller titulaire de Walbourg, né le 17/08/1949, doyen d'âge, président de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies,**
- **Le président de l'assemblée appelle à la candidature de deux assesseurs parmi les conseillers communautaires, chargés de l'assister pendant les opérations d'élection du président et des vice-présidents, et de s'assurer du bon déroulement et de la régularité du dispositif, dont le vote secret,**

Sont candidats : Mme Céline STURM et M. Dominique PFEIFFER-RINIE,

Mme Céline STURM et M. Dominique PFEIFFER-RINIE sont désignés assesseurs, et se positionnent à l'avant de la salle,

- **Le président de séance invite les candidats à la présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle,**

Se déclarent candidats à la présidence les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) : Ordre de passage : du plus jeune au plus âgé.

Candidats au 1^{er} tour :

- 1. M SCHERTZ Christophe, conseiller titulaire de Niedersteinbach,**
- 2. M. ISEL Roger, conseiller titulaire de Hegeney,**
- 3. M. RUTSCH François, conseiller titulaire de Woerth.**

- **Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire**

et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour) :

ELECTION DU PRESIDENT	Premier tour	2è tour	3è tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	Pas de 2è tour	Pas de 3è tour
Nombre de votes – votes exprimés	36		
Votes blancs	0		
Votes nuls	0		
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	36		
Majorité absolue	19		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. SCHERTZ Christophe	4		
2. M. ISEL Roger	28		
3. M. RUTSCH François	4		

- Le président de séance, M. Gérard NIEDERER, après avoir constaté la régularité des opérations de vote auprès de ses assesseurs, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, M. Roger ISEL est élu président de la communauté de communes, au premier tour, la majorité absolue étant acquise,
- Le président de séance installe immédiatement dans ses fonctions le président nouvellement élu, M. Roger ISEL,
- Le président de séance M. Gérard NIEDERER appelle le président sortant M. Jean-Marie HAAS à remettre symboliquement les clés du bâtiment - siège - de la communauté de communes au président nouvellement élu M. Roger ISEL, et l'invite à prendre la parole. Ce dernier prend la présidence de la séance et s'exprime.
- Allocution du nouveau président, qui, après avoir remercié les élus pour la confiance, poursuit la séance et propose de modifier l'ordre du jour en retirant les deux points suivants à l'ordre du jour :
 - 13. VOTE 035.2020 : Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des éventuels conseillers délégués,
 - 14. VOTE 036.2020 : Adoption de la charte de fonctionnement des acteurs de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, faisant office de règlement intérieur,

Les conseillers communautaires ne s'opposant pas à cette modification de l'ordre du jour.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le



ID : 067-200013050-20200717-D__CC_027_2020-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/07/2020

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/07/2020